

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 28 janvier 2025

### URBANISME

#### **Modification du PLUi du Pays d'Aubagne : l'enquête publique est lancée**

**La Métropole Aix-Marseille-Provence ouvre une consultation publique sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Du 28 janvier au 27 février 2025, les habitants sont invités à s'exprimer sur trois projets majeurs qui transformeront leur territoire : un nouveau pôle hospitalier, un quartier de logements et une zone d'activités économiques.**

Approuvé en juin 2023 par le conseil de la Métropole, le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile définit les règles d'aménagement et de construction sur les communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-LesPins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie. La modification soumise à enquête publique vise à adapter ce document aux nouveaux besoins du territoire, notamment en matière de santé, de logement et de développement économique.

#### **Trois projets pour transformer le territoire**

- Sur le site « Les Gargues », à Aubagne, un nouveau pôle hospitalier verra le jour, bénéficiant d'une situation idéale près du centre-ville et des axes de transport. Ce projet s'accompagne du développement d'un parc d'activités axé sur la filière MedTech, d'un parc naturel et agricole favorisant les circuits courts.
- Le secteur « Saint-Pierre-les-Aubagne » fait également l'objet d'une transformation majeure. Au nord-est, le hameau existant sera étendu pour créer une véritable centralité villageoise, tandis que la partie sud-ouest accueillera un espace dédié aux activités sportives et de loisirs.
- Enfin, le projet « Terminus Val'Tram » prévoit l'aménagement d'une zone d'activités pour la petite industrie et l'artisanat. Sa position stratégique, à proximité du terminus du Val'Tram et de l'autoroute A52, en fait un atout majeur pour le développement économique local, tout en créant une zone tampon entre les habitations et l'infrastructure autoroutière.

#### **Consultation publique du 28 janvier au 27 février 2025**

Le dossier d'enquête publique est accessible [en version numérique](#), et en version papier à l'antenne locale de la Métropole ainsi que dans les douze communes concernées, aux horaires d'ouverture habituels. Les citoyens peuvent formuler leurs observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé en ligne
- Par email : [enquetepublique-pae-plui-mod2@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquetepublique-pae-plui-mod2@mail.registre-numerique.fr)
- Sur les registres papier disponibles dans les lieux de consultation
- Par courrier postal adressé à M. Jean-Pierre Perrin, président de la commission d'enquête - Métropole - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est : BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02
- Lors des permanences de la commission d'enquête